

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 février 2025

REFORCER L'EFFECTIVITÉ DES DROITS VOISINS DE LA PRESSE - (N° 824)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC19

présenté par
M. Balanant, rapporteur

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

En l'état du droit, les dispositions de l'article 2 paraissent déjà satisfaites. L'amendement propose donc de supprimer le présent article.